

ÉTRANGER.

NOUVELLES DE ROME.—Les lettres que nous recevons de Rome, en date du 4, sont sous le coup des plus vives préoccupations pour l'ouverture de la Constituante, qui a dû avoir lieu le lendemain 5. Les radicaux ne reculeront devant aucun excès, Sterbini et Canino exercent la plus violente intimidation. "La Constituante, dit la Revue intitulée Correspondance de Rome, sera composée d'hommes très décidés à appuyer le mouvement pour le conduire à ses limites extrêmes."

"Nos jours se suivent, et malheureusement ils se ressemblent avec une uniformité désolante; car si les faits quotidiens diffèrent dans leurs détails, en réalité, ils ne sont que les tristes variations d'un même air qui, depuis le 15 novembre, réunit incessamment à nos oreilles. Mais cette apparente statu quo fait les affaires de la faction; son audace et sa puissance s'accroissent, tandis que le parti modéré et le peuple, pour avoir négligé les nombreuses occasions qui s'étaient offertes de secouer une domination odieuse et méprisée, s'enfoncent d'avantage dans l'abîme des révolutions et de la misère. — Il n'y a plus que quatre professions à Rome: celle de porteur d'ambassade, car je ne veux pas prononcer le nom de soldat, et celles de étudiant, de mendiant et de voleur; en général, ce ne sont pas des métiers qui servent beaucoup à la prospérité publique. Aussi la détresse fait chaque jour des progrès effrayants, et la cause des particuliers n'est pas dans une position meilleure que celle de l'État. Nous venons d'avoir une nouvelle émission de bons du trésor pour 600,000 écus romains (scudi). Il y a à peine six semaines qu'il en avait déjà été mis en circulation pour une somme pareille; et ce qu'il y a de plus alarmant, c'est qu'indépendamment des émissions officielles, le gouvernement en fait d'occultes et de clandestines. On laisse tout cet argent! Une partie sert à voter et à nourrir la population affamée qui s'aggrave chaque jour sous l'influence de la soif; quant au surplus, le ministère seul peut dire à quel usage il l'emploie; c'est son secret. — Ce pillage des finances suit à la suite pour amener les plus graves perturbations, quand il n'en existerait pas mille autres causes: c'est, du reste, ce que veut le gouvernement provisoire. Voici à cet égard avec quel cynisme Sterbini exprime sa noble opinion: "Le Pape reviendra à Rome ou il n'y reviendra pas; s'il n'y revient pas, nous aurons vécu, et nous parlerons avec les enfants de l'Église; si au contraire il y revient, nous aurons rendu son gouvernement impossible." Un décret d'une autre nature, et qui a été reçu par le peuple avec joie, ordonne le décaissement gratuit de tous les effets déposés au Mont-de-Piété pour une somme de six millions et au-delà. Le Sénat municipal n'a pas voulu paraître autoriser l'irrégularité de ces opérations en s'y associant; il y est resté étranger jusqu'à la fin; et la proclamation des députés a été faite par une commission spéciale. Cet acte trop tardif de conscience lui a mérité les persécutions de la faction. Mardi dernier, au moment où il venait d'entrer en séance, le comte Corbasi avec un de ses aides est entré dans la salle des délibérations, et s'adressant au vieux prince Corsini, il lui a demandé s'il tenait ses pouvoirs du peuple; Corsini hésitait à répondre. "Puisque ce n'est pas le peuple qui vous a nommé, reprit Corbasi, moi, je vous ordonne de sa part de vous séparer. Le Sénat ne se l'est pas fait répéter deux fois; et c'est ainsi que finira cette Assemblée qui, investie par Pie IX d'importantes prérogatives, n'a jamais su en profiter ni dans l'intérêt du prince, ni dans l'intérêt de l'État; mais qui au contraire jusqu'à ces derniers temps s'est laissé diriger comme un instrument docile par les factions. Le prince Corsini, à l'âge et à la faiblesse duquel il faut principalement attribuer la mollesse et l'insuffisance du Sénat, a enfin ouvert les yeux sur sa conduite et il s'est éloigné de Rome. "Nous avons vu arriver ces jours derniers les bandes de Masi et de Galletti; ces derniers ont au moins l'apparence de la discipline, mais celles de Masi font frémir. Les hommes qui les composent ont été recrutés ou ne sait où; ils seraient capables de tout; et ce n'est pas sans raison, dit-on, que le gouvernement a voulu les avoir sous la main. On les a casernés dans divers établissements religieux, à Saint-Galiste, chez les Bénédictins, un collège Romain et à l'Apollinaire. La position des étrangers commence à devenir difficile; on parle de deux Français, pensionnaires de l'Académie, qui auraient été maltraités sans raison; mais ce qui est plus grave encore, c'est l'arrestation du docteur allemand Vall. Il a été enlevé de chez lui, avant-hier au point du jour, par ordre de la Junte de sûreté publique; et aujourd'hui sa famille n'a pas encore pu savoir ce qu'il était devenu. "S. E."

NOUVELLES DE CARTE.—La santé du Saint-Père se soutient toujours, malgré les affections qui viennent chaque jour déchirer plus cruellement son cœur. Les apostasies et les scandales qu'on a eu à déplorer de la part d'un trop grand nombre de fonctionnaires et même d'ecclésiastiques à l'occasion du vote pour la Constituante ont causé à l'auguste et saint Pontife une amère douleur. Le Saint-Père cherche dans la prière un secours assidu con-

tre son profond chagrin. S. S. a récemment ordonné un Triduo qui a commencé le 23 à Gaëte. — La commune de Porto d'Anzo dans la Courcra de Rome a envoyé à Gaëte une adresse au Souverain-Pontife pour l'assurer des sentiments de fidélité dont sont animés ses habitants. — Chaque jour arrivent à Gaëte quelques nouveaux détachements de soldats romains qui témoignent de la répugnance de l'armée pontificale à défendre une cause sacrilège. Ce n'est pas seulement des frontières, mais aussi de Rome même qu'ils accourent à travers mille périls.

LE SOUVERAIN-PONTIFE.—Mgr. Marilley a adressé au Souverain Pontife la lettre suivante. Nous la reproduisons ainsi que la réponse de Pie IX :

" TRÈS-SAINT-PÈRE,

" Au milieu des tribulations que le Seigneur ménage à son Église dans ces jours mauvais, il m'est doux de profiter de la liberté qui m'a été rendue dernièrement pour venir, au nom du clergé et des fidèles de mon diocèse, déposer aux pieds de Votre Sainteté un juste tribut de profonde vénération et de filiale dévotion. Les maux dont nous souffrons en Suisse sont grands, sans doute; mais nous ressentons plus vivement encore ceux qui affligent Votre Sainteté. Aussi demandons-nous instamment à l'auteur de tout don parfait d'en adoucir l'amertume et d'en abrégier la durée. Nous sommes entretenus d'ailleurs dans une confiance inébranlable et par les héroïques exemples de Votre Sainteté, et par la certitude que les nouvelles attaques dirigées contre la sainte Église catholique, lui procureront de nouveaux triomphes. Cette pensée tempère notre affliction, soutient notre courage, et donne une force plus grande, s'il est possible, aux liens précieux qui nous attachent à la chaire de saint Pierre. En attendant la publication d'un rapport détaillé sur ma captivité dans le château de Chillon, où j'ai été tenu au secret pendant sept semaines, je me borne aujourd'hui à informer Votre Sainteté qu'on ne m'a ouvert les portes de la prison que pour me conduire en exil, et en m'annonçant le retour dans mon diocèse. Je me trouve en ce moment à Divonne, sur la noble terre de France, à la frontière des cantons de Vaud et de Genève... Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore sa bénédiction apostolique pour moi, pour mon vénérable clergé et pour le peuple fidèle confié à ma sollicitude. Daignez agréer, très-Saint-Père, le faible hommage de ma profonde vénération, de ma soumission filiale et de mon entier dévouement.

" ETIENNE MARILLEY, évêque de Lausanne et de Genève.

" Au château de Divonne (département de l'Ain, en France), le 29 décembre 1848."

Voici maintenant la réponse de Pie IX :

" Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

" Nous avons tressailli de joie, vénérable Frère, en lisant votre lettre du 29 décembre dernier, laquelle nous a appris qu'après une détention prolongée dans l'obscurité d'une prison, vous aviez été exilé de votre diocèse, et même de la Suisse. Depuis que vous souffrez la persécution pour la justice, nous nous sommes associés à vos douleurs, vos souffrances sont devenues nos propres souffrances, nos larmes ont été confondues avec vos larmes. Mais à présent, nous vous félicitons d'une manière particulière d'avoir donné un glorieux exemple de constance épiscopale, par votre persévérance à repousser avec fermeté des innovations détestables; aussi, vous embrassons-nous avec une affection toute spéciale, comme un digne athlète de Jésus-Christ, vous à qui il a été donné de souffrir à la sorte pour la foi des Apôtres et pour l'unité catholique. Continuez, vénérable Frère, à vous montrer plein de courage, et comme un généreux soldat de Jésus-Christ, au milieu des angoisses et des tribulations qu'il vous reste encore à supporter, pensez à la gloire que le Seigneur réserve à ceux qui combattent avec intrépidité, et qui auront persévéré jusqu'à la fin. De notre côté, nous ne cessons pas, dans l'intimité de Notre cœur, d'offrir au Dieu tout-puissant des prières et des supplications avec des actions de grâce, afin que vous vous distinguiez de plus en plus par votre fermeté, digne des plus grands éloges, et en même temps pour obtenir que le jour de la consolation arrive plus tôt, et que la paix nous soit rendue. Nous avons une grande confiance dans le zèle unanime des fidèles qui conjurent nuit et jour le Seigneur par des vœux et des prières ferventes, de hâter l'heure de ces célestes miséricordes sur son peuple, et d'abréger ces jours de tribulation très-amère. Que ce même Seigneur très-clément daigne exaucer les prières par lesquelles les Noms les supplions de consoler, par l'effusion de la grâce divine, et de défendre, par la force de son saint bras, le clergé et le peuple fidèle de votre diocèse, justement affligés de l'éloignement de leur pasteur. Enfin, comme témoignage de Notre affection toute spéciale pour vous, et comme gage de l'assistance divine, nous vous donnons, avec joie et du fond de notre cœur, Notre bénédiction apostolique, à vous, vénérable Frère, ainsi qu'aux fidèles confiés à votre garde.

" Donné à Gaëte, le 21 janvier 1849, la troisième année de notre Pontificat."

" PIE IX, Pape."

ZUCCHI.—Pour comble de folie, le gouvernement vient de décréter d'accusation le général Zucchi: il ordonne à toutes les autorités et à tout citoyen d'arrêter ce général sur quelque point du territoire qu'il se présente et de le conduire à Rome pour être traduit devant le tribunal spécial militaire. Toutes ces menaces et celles que contiennent le nouveau code militaire contre les déserteurs s'expliquent par l'esprit qui se propage dans l'armée. En effet les troupes pontificales disparaissent peu à peu de Rome et se rendent à Gaëte; la désertion se fait en détail, mais elle se fait complètement. En vain on redouble de surveillance, en vain on garde la route directe de Gaëte, on n'empêche rien. Les dragons surtout déploient une ardeur et un dévouement extrêmes; les citoyens les plus considérables, les chemins les plus impraticables ne les arrêtent point; à tout prix qu'ils arrivent. Du reste, ils réussissent, car déjà ils sont en assez grand nombre pour former une garde au Saint-Père.

ÉTATS ROMAINS.—Voici quelques nouvelles scènes électoralles: A Faenza, le scrutin a été inauguré par des tentatives

de meurtre: Un excellent prêtre D. Bocchini, a dû la vie qu'à la force et à la promptitude avec lesquelles il a déjoué le bras de l'assassin. Ces attentats s'accroissent en plein jour, dans les rues les plus fréquentées. Deux autres prêtres ont été frappés, l'un au bras, l'autre à l'œil.

MORT.—Mgr. Caroli, évêque de Rieti, a succombé le 26 à midi, aux suites de l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé les jours derniers. Cette mort a produit une immense sensation. Les constituants qui d'abord avaient voulu la tourner en dérision, voyant comment le peuple la prend, en sont consternés.

M. ROSSI.—On se demande se qu'est devenue la procédure commencée, il y a un an, sur le meurtre du comte Rossi. Il paraît, dit l'Armonia de Turin, que le gouvernement napolitain possède tous les documents nécessaires pour établir la complicité de deux personnages avec Passassin du comte Rossi. L'un d'eux est haut placé par sa position actuelle, l'autre par sa naissance. La vérité se fera jour bientôt sur ce crime.

LE ST. PÈRE.—L'œuvre du Denier de saint Pierre vient d'être établie en Sardaigne. Un Comité, composé de MM. Andisio, marquis Pallavicini, marquis Birago, marquis Invern, marquis G. de Cavour, Gerutti et Valinotti, est placé à la tête de l'œuvre, et le journal l'Armonia publie un manifeste plein de vénération et de dévouement pour le Saint-Père, manifeste par lequel le Comité innuove ses travaux.

TOSCANE.—Nous lisons dans les feuilles italiennes une protestation de l'évêque toscan au conseil général des députés. " Signée par les archevêques de Florence, de Siéne, de Pise, et par le vicario capitulaire de l'archevêché de Lucques, mis à leurs évêques suffragants. Dans cette protestation, l'évêque toscan signale la publication répandue dans les villes et dans les campagnes de doctrines manifestement contraires aux saints dogmes de la religion catholique: " C'est à l'évident, ajoute la protestation, une guerre ouverte contre la vérité révélée, un attentat sacrilège contre la religion, une entreprise infernale pour éteindre la foi dans le cœur de la multitude. C'est pourquoi les évêques de Toscane, chargés par Dieu de conserver intact le dépôt sacré de la foi, et de la défendre contre la perversité de ses ennemis, au nom de leur clergé et de tous les bons catholiques, qui veulent la conservation inviolable de l'Église catholique, apostolique et romaine, exclusivement professée depuis plus de quinze siècles sans interruption en Toscane, protestent contre tous les désordres mentionnés, et déclament vigoureusement en faveur d'un droit inaliénable, afin que la religion soit respectée et défendue dans ses dogmes et dans ses ministères."

TRIESTE.—Une lecture particulière porte ce qui suit: " Ici, comme partout, nous écrit-on, une minorité turbulente l'emporte sur une majorité qui voudrait l'ordre et la tranquillité. Nous n'avons pas de graves désastres à déplorer, à Turin du moins, car l'évêque est trop souvent le théâtre des scènes les plus déplorables. C'est là qu'est le quartier général des adeptes de Mazzini. Les élections sont généralement mauvaises, à l'exception de celles de la Savoie et de la Sardaigne. Selon toute vraisemblance, la majorité radicale renversera le ministère Gioberti pour lui en substituer un autre pire encore, s'il est possible. Vous ne sauriez vous figurer quels moyens on emploie pour égarer et pervertir l'opinion du peuple, le ce peuple si naturellement bon et pieux. Mais ce qui est plus lamentable, c'est le malin qui Gioberti a fait à une partie de notre clergé. Il faudrait des volumes pour vous dire tout ce qu'un parti, qui veut arriver au triomphe de la démagogie, éprouve pour arriver à son but. Le ministère dont vous connaissez les mauvaises inspirations ne suit plus à nos radicaux. La division s'est mise dans le conseil; une partie des ministères, écartés à la pression des exaltés, vont s'en aller à la Constituante de Rome, Gioberti recule devant cette non-tenue alléguée. On assure qu'il proteste par la crainte d'encourir l'excommunication prononcée contre les auteurs et faiseurs de cette Constituante. Prenez à Dieu qui le guide ce reste de patience! Mais quelle terrible responsabilité ne portera-t-il pas pour avoir entraîné tant d'esprits éminents, tant de prêtres même par l'autorité de son talent, de ses décrets et de son exemple? Nos finances sont épuisées; on parle de prendre les biens du clergé et l'argenterie des églises."

CONFIRMATION DES ASSASSINS DU GÉNÉRAL DE BRÉA.—Le deuxième conseil de guerre, présidé par le colonel Cornemuse, a enfin terminé, dans son audience du 7 février la douloureuse et terrible affaire de Bréa, et prononcé son jugement à l'égard des accusés. Les débats ont prouvé que le malheureux général était venu, avec une hérétique confiance, sans autre protection que son caractère sacré de parlementaire, pour prévenir l'effusion du sang et annoncer aux insurgés le vote des trois millions que l'Assemblée nationale avait accordés aux souffrances des ouvriers. C'est alors qu'on lui tendit un infâme guet-apens, qu'on le traîna de maison en maison abreuvé d'outrages, accablé d'insultes et de coups jusqu'à ce qu'il expirât victime d'un attentat qui souleva l'horreur même des peuples non civilisés. Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq. Voici l'arrêt du conseil de guerre: Le conseil acquitte Guillaume, Courant, Quintin; Et condamne à la peine de mort Daix, Vappreaux jeune, Labr. Nourit et Choppart; à la peine des travaux forcés à perpétuité, Helleguy, Nueens et Gautheron; à la peine des travaux forcés à temps, Monny, 10 ans; Goué, 10 ans; Dugat, 10 ans; Moutssel, 5 ans; à la peine de la détention, Luc, 20 ans; Vappreaux aîné, 10 ans; Bussières, 10 ans; Boilly, 10 ans; Bressa, 10 ans; et Paris, 5 ans; à la peine de l'emprisonnement, Géro, 2 ans; Baude, 1 an; Masson, 1 an.

LES ROUGES.—Les relations les plus intimes unissent nos radicaux à ceux de l'Italie: les journaux de la révolution à Rome annoncent sur la foi de leurs correspondances de Paris datées du 26, que le mécontentement contre le président croissait chaque jour, et qu'une insurrection prochaine de la démagogie était imminente. On sait quelles ramifications avait en France le complot qui devait éclater à Paris le 29 janvier; il paraît mé-

me, aujourd'hui qu'elles s'étendaient à l'étranger. L'on a remarqué, en effet, dans plusieurs États de l'Allemagne, et notamment en Saxe, que la fausse nouvelle d'une révolution surgissant à Paris, qui se serait terminée par le succès du parti socialiste, a été très-activement répandue pendant les premiers jours de février.

PROCES DE VOYAGES.—S. Em. le Cardinal Du Pont, Archevêque de Bourges, est parti pour Gaëte, où s'est déjà rendu S. Em. le Cardinal Girard, Archevêque de Cambrai. On assure que le voyage de ces illustres Prélats n'a aucun but politique. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de voir la France catholique et les intérêts de notre Église représentés auprès du Saint-Père par deux des membres les plus éminents de notre Episcopat.

SWITSE.—Le gouvernement radical de Fribourg continue ses violences et sa tyrannie à l'égard du clergé. Voici ce que dit la Gazette de ce canton: " Nous apprenons que plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels MM. Chassot, secrétaire épiscopal; Sansonnens, curé de Bellaux; Folly, curé et doyen à Crévères, doivent avoir reçu l'ordre, émané du conseil d'État, de s'éloigner le premier de six lieues de la capitale, les autres de quatre lieues, au moins de leurs cures respectives. Comme rien d'officiel n'a encore paru à ce sujet, nous ne sommes pas à même d'indiquer les motifs de cette grave mesure."

SOLEURE.—Nous lisons dans l'Helvétie: " On avait fait un conseil d'État la proposition de supprimer le couvent de la Visitation et de le convertir en établissement sanitaire pour les aliénés. Le conseil d'État n'a pas cru devoir prendre cette proposition en considération, attendu que la fortune de ce couvent n'en vaut réellement pas la peine. " Nous soulignons à dessein ces derniers mots: ainsi nous savons à quoi nous en tenir quant à la suppression des couvents. La feuille véridique a avoué le mot de l'énigme qui n'en était plus une."

FRIBOURG.—Le gouvernement de Fribourg ne s'arrête pas dans la voie des usurpations ecclésiastiques: après avoir sans jugement, banni pour six années du canton, M. Eby, doyen du chapitre de Saint-Nicolas, il prétend le remplacer par un choix dont il s'arroge le droit. — Mgr. Marilley a partagé son diocèse de Lausanne en quatre vicariats généraux, auxquels il a confié l'administration spirituelle pendant son absence, se réservant l'exercice de sa juridiction épiscopale, en tous les cas spéciaux et extraordinaires, pour lesquels il fera parvenir ses ordres aux vicaires-généraux. Le conseil d'État prétend prendre des mesures de police pour mettre obstacle à l'exercice des fonctions confiées aux quatre vicaires-généraux. — Le canton de Saint-Gall a poussé plus loin qu'aucun gouvernement quelconque l'application de la théorie du Placet. Non-seulement aucun ecclésiastique élu par une commune et investi par l'évêque ne peut, sans Placet du grand conseil, prendre un malin l'administration de sa paroisse, mais en conséquence de cette usurpation de l'État, le conseil vient d'imaginer le droit de retrait de son Placet, au moyen duquel il destine tout simplement les cures qu'on lui envoie de lui-même. Trois curés de ce canton viennent d'être ainsi destitués, l'archevêque et l'évêque venant à intervenir, on ne leur a pas probablement permis de faire pour lui retirer son propre Placet, et le destituer ainsi de son siège. Si l'on veut se faire une idée nette de despotisme le plus effréné qui ait jamais existé, c'est dans les républiques radicalisées de la Suisse qu'il faut les aller chercher.

COLOGNE.—L'arrestation de M. de Bréa a renouvelé dans les provinces rhénanes, l'ineptie des adeptes de Mazzini; ce n'est pas à être rapportée à Cologne, et à réunir environ 370 signatures, parmi lesquelles se trouvent celles de deux évêques de la métropole. Tout l'effet qu'elle a produit peut se résumer dans ce seul mot: l'indignation des catholiques.

ANGLETERRE.—M. Avstey a renouvelé la proposition à laquelle il a attaché si honorablement son nom, pour l'abolition des condamnations pénales que la législation anglaise porte contre les catholiques. Ces peines sont tombées en désuétude, et il va de l'honneur de l'Angleterre de les faire disparaître de ses codes. Le bill n'a été repoussé qu'à une seule voix de majorité. Espérons qu'il sera plus heureux à une tentative nouvelle.

NOUVELLES D'ORIENT.—Des rapports pleins de bienveillance ont été établis pour la première fois entre le Saint-Siège et le Sublime-Porte; on sait que le sultan n'avait d'un avoir plus l'initiative. Les Arméniens-Unis n'avaient pas d'administration paroissiale; les instances du légat les ont décidés à se mettre en cela sur le même pied que le reste de l'Église catholique. Les nationalités juive, arménienne-schismatique et grecque voudraient profiter de l'occasion pour venir déposer au pied du trépied-ant du Saint-Siège le tribut d'éloges et d'hommages qu'ils désiraient faire passer au grand Pie IX. Les patriarches grec et arménien, ont traité par le torrent, se sont prêtés aux prévenances du légat apostolique; mais au fond ils s'opposaient, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'influence du grand Pie IX, et la personne de son représentant. Il pourra bien se faire que ce fut pour les punir d'avoir traversés ces desseins de miséricorde, que la Providence divine ait rendu manifeste, quatre ou cinq à six années, une suite d'actes honteux et injurieux, et les ait frappés l'un après l'autre d'une déposition trop méritée. — Les esprits étaient encore préoccupés de la mission de Mgr. Ferrari, que le bruit des révolutions européennes se faisait entendre. En présence des chutes de gouvernements, la Turquie se tenait dans une sage et prudente réserve. Elle empêchait toutefois hardiment les désordres du reste de l'Europe de se reproduire ici. Si elle tar- que quelques jours de reconnaître la République française, et si que les nations de deux empires voisins effrayant ses villes sympathiques. Peut-être aussi voulait-elle voir si c'était à cette forme de gouvernement que la France se serait arrêtée. — Méhémet-Ali est mort; le Shah de Persie est mort. Les Principautés Danubiennes revêtent une forme nationale, et se placent au devant des deux empires qui révaient et machinaient le plus la dissolution de l'Empire